

TARIF DIFFÉRENTIEL

DES DROITS D'OCTROI DE MER SUR LES MARCHANDISES DE TOUTE
PROVENANCE

(Rendu provisoirement exécutoire par arrêté du 24 mai 1888.)

DÉNOMINATION DES PRODUITS	UNITÉS sur lesquelles portent les droits	TAUX du droit
Bois de toutes sortes.		
Bois de sapin en grume, équarri ou débité à la scie.....	Le mètre cube..	6 ^f »
Bois rabotés d'un ou deux côtés, bouvetés.....	id.	8 »
Bois de cèdre, noyer ou chêne pour menuiserie.	id.	10 »
Bois de cèdre ou autres pour charpente, navire ou charronage.....	id.	10 »
Bois des îles.....	id.	15 »
Poteaux.....	Le 1,000.....	80 »
Bardeaux.....	Le 1,000.....	1 »
Lattes.....	Prix de facture..	13 0/0
Bois à brûler.....	Le stère.....	2 »
Boissons.		
Vins rouges et blancs en barriques.....	L'hectolitre....	15 »
Vins rouges et blancs en caisses.....	La c. de 12 blles ou 24 1/2 blles	10 »
Vin de Champagne ou mousseux.....	La c. de 12 blles	20 »
Vins de liqueurs secs et doux (madère, porto, frontignan, lunel, paille, xérès, etc.).....	id.	20 »
Vins de dessert en barriques, les mêmes que ci-dessus.....	L'hectolitre.....	150 »
Sirops assortis.....	Le litre.....	0 50
Genièvre, whisky, old Tom, alcool (1).....	id.	3 50
Eau de vie, cognac, en caisses ou en fûts (2)...	id.	2 50
Rhum et tafia, en caisses ou en fûts (2).....	id.	2 50
Kirsch, kummel, en caisses ou en fûts.....	Le litre.....	2 50
Absinthe, en caisses ou en fûts.....	id.	4 »

(1) Au-dessous de 56°, et acquittant au-dessus un droit supplémentaire de 0 fr. 032 par degré et par litre.

(2) Ne dépassant pas 56° à l'alcoolomètre et à la température de 15°.